

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Tenue le 27 mai 2014, salle 209, Place des aînés 435, boulevard Curé-Labelle, Laval

Présences

40 membres en règle

Membres du CA : Anne Falcimaigne, Lucie Lachance, Pierre Lynch, Monique Tremblay, Lucien Doucet, Guy Saint-Aubin.

1. Ouverture de l'assemblée

Pierre Lynch ouvre l'assemblée à 13h30. Il remercie les personnes présentes et résume le déroulement de la réunion. Il souligne la présence de représentants du CLAVA et du CAAP LAVAL

A leur arrivée, les participants ont reçu tous les documents nécessaires pour l'assemblée. Ces documents étaient également disponibles sur notre site internet depuis plusieurs semaines. Chaque membre en règle a également reçu un carton pour le vote.

Richard Allaire, organisateur communautaire au CSSS de Laval, agit comme président d'assemblée et Brigitte Tremblay, coordonnatrice, assume le rôle de secrétaire.

2. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Richard Allaire présente l'avis de convocation et rappelle qu'il a été encarté dans la revue *La force de l'âge*. Il a de plus été envoyé aux membres branchés, des affiches ont été posées au Centre Saint-Joseph et il a été imprimé dans la revue Profil de la Place des aînés de Laval.

Richard Allaire fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

Résolution 2014.05.27. 1S

Il est proposé par Gérard Soulières, appuyé par Lyse Bastien, d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

1450, boul. Pie X, bureau 202, Laval (Québec) H7V 3C1

Téléphone : 450 978-0807 Télécopieur : 450 978-9808

aqdraval@aqdr.org – www.aqdraval.org

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE 2014

3. Modification aux règlements généraux et à la charte de l'AQDR Laval

Richard Allaire fait la lecture des modifications proposées aux règlements généraux incluant le changement de nom de l'AQDR Laval à AQDR Laval-Laurentides.

Résolution 2014.05.27. 2S

Il est proposé par Claire Carpentier, appuyée par Jean-Jacques Bérard, d'adopter les modifications aux règlements généraux et au nom de l'AQDR.

Adopté à l'unanimité

4. Clôture de l'assemblée générale spéciale

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président déclare l'assemblée levée à 14h30